



مَنْظَرُ الصِّحَّةِ الْعَالَمِيَّةِ

قرار

Résolution

COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC57/R.4
Octobre 2010

Cinquante-septième session

Point 4 b) de l'ordre du jour

Stratégie régionale sur la nutrition 2010-2019

Le Comité régional,

Ayant examiné le document technique intitulé « Stratégie régionale sur la nutrition 2010–2019 »¹ ;

Rappelant les résolutions WHA55.25 sur la nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant et WHA55.23 sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé, ainsi que les résolutions EM/RC37/R.9 sur les troubles dus à une carence en iode dans la Méditerranée orientale, EM/RC46/R.6 sur la sécurité sanitaire des aliments, EM/RC49/R.12 sur les troubles dus à une carence en iode et EM/RC54/R.9 sur la commercialisation des aliments destinés aux enfants et aux adolescents dans la Région de la Méditerranée orientale : implications pour la santé publique ;

Reconnaissant que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement nécessitera la réduction de la malnutrition chez la mère et l'enfant, car la malnutrition représente 11 % de la charge mondiale de morbidité et entraîne un mauvais état de santé et des troubles du développement ;

Préoccupé par le fait que des carences en micronutriments, y compris en fer, iode, zinc, calcium, acide folique et vitamines A et D sont encore signalées dans de nombreux pays de la Région, en particulier dans les groupes vulnérables, comme les enfants et les femmes en âge de procréer ;

Préoccupé également par le poids de la malnutrition dans la Région, la suralimentation comme la dénutrition ;

Reconnaissant que le renforcement de la surveillance nationale de la nutrition est essentiel pour la mise en œuvre de politiques nutritionnelles efficaces et pour l'intensification des interventions ;

1. **APPROUVE** la stratégie régionale sur la nutrition 2010–2019 ;

¹ Document EM/RC57/4

2. **INVITE INSTAMMENT** les États Membres :

- 2.1 à examiner et/ou élaborer une stratégie et un plan d'action pour la nutrition au plan national, en tant que partie intégrante de la politique nationale de santé et conformément à la stratégie régionale ;
- 2.2 à élaborer ou examiner les cadres politiques actuels et les mécanismes législatifs pour s'attaquer à la charge de la dénutrition et suralimentation et allouer des ressources humaines et financières suffisantes pour garantir une mise en œuvre ;
- 2.3 à renforcer les systèmes de surveillance de la nutrition et à mieux utiliser et notifier les indicateurs convenus des objectifs du Millénaire pour le développement afin de suivre les progrès accomplis ;
- 2.4 à élaborer des mécanismes pour une collaboration intersectorielle favorisant la nutrition ;
- 2.4 à promouvoir la sensibilisation à une alimentation saine dans tous les groupes d'âge, notamment chez les écoliers ;

3. **PRIE** le Directeur régional :

- 3.1 de continuer à fournir un appui technique aux États Membres pour l'élaboration, la mise en œuvre des stratégies nationales pour la nutrition et le suivi des plans ;
- 3.2 de faciliter l'échange d'informations sur les programmes couronnés de succès et la constitution de réseaux de promotion des programmes axés sur la nutrition ;
- 3.3 de soutenir le renforcement des capacités pour mener des recherches dans le domaine de la nutrition ;
- 3.4 de poursuivre, renforcer et élargir les dispositifs actuels de partenariat avec les parties prenantes visant à soutenir les stratégies et plans régionaux et nationaux sur la nutrition.